



République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
ESSEGNEY - Commune

ARRÊTÉ
N° AR_028_2025

Arrêté temporaire de circulation BOUGEL TP

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des travaux de branchement d'assainissement doivent être réalisés "**6bis route de Damas aux Bois**" par l'entreprise **BOUGEL TRAVAUX PUBLICS** dont le siège est 6 rue des Jardins 88 000 CHANTRAINE.

ARRETE

Article 1 – Autorise l'entreprise **BOUGEL TRAVAUX PUBLICS** à intervenir pour des travaux d'assainissement et à occuper le domaine public.

Article 2 – Des prescriptions sont mises en place comme suit :

- Le stationnement est interdit sur la zone des travaux.
- Un empiètement sur la chaussée avec une largeur de voie maintenue pour permettre la circulation.
- Circulation alternée par panneaux
- Traversée de route par demi chaussée

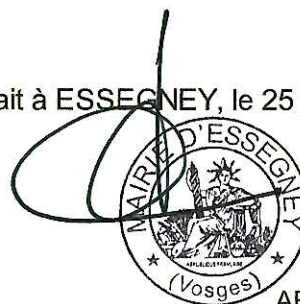
Article 3 – Les présentes dispositions seront applicables du 29 juillet 2025 7h30 au 31 juillet 2025 18h30. Elles seront matérialisées par la pose de panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires à la charge de l'entreprise.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera transmise à L'entreprise **BOUGEL TRAVAUX PUBLICS**, M. L'Adjudant Chef commandant le S.I.V.U et M. L'Adjudant Chef commandant la Brigade de gendarmerie de Charmes

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire, Éric JACOTÉ

Fait à ESSEGNEY, le 25 juillet 2025



AR_028_2025

